



Sur les traces d'Hubertine Auclert...

Concours journalistique Prix « La Citoyenne¹ Hubertine Auclert »



RÈGLEMENT

CONTEXTE² Dfam 03 crée le Prix « La Citoyenne Hubertine Auclert » en hommage à la carrière de la militante féministe française, Hubertine Auclert, qui a œuvré et s'est battue en faveur du droit des femmes.

OBJECTIFS Ce concours vise à **encourager et à récompenser la couverture journalistique qui valorisera les femmes du monde rural - en France métropolitaine- dans leurs actions menées avec détermination et inventivité. Ce, en insistant sur l'angle pionnier et avant-gardiste, adjectifs le plus souvent associés à la « suffragette française » Hubertine Auclert.**

RÈGLEMENT & INSCRIPTION CONTACT Michèle Debord 0470517380 <http://fdgeda03allier.canalblog.com>

-Qui peut participer ? Tous les journalistes de la presse écrite, radio, TV ou internet, au niveau national, peuvent participer en proposant **un article écrit**, sur un sujet rural ou agricole lié aux objectifs mentionnés ci-dessus. L'article doit avoir été publié dans un journal, un magazine ou édité sur un site Internet entre le 1^{er} janvier 2018 et le 1^{er} septembre 2018.

Chaque participant(e) n'a le droit de présenter **qu'un seul** article journalistique, article qui sera soumis au jury du prix « La Citoyenne Hubertine Auclert ».

-Date limite de dépôt des dossiers : 1^{er} septembre 2018

-Comment s'inscrire ? Adressez votre article au format PDF à l'adresse de courriel suivante accompagné du bulletin d'inscription (page 2) : michele.debord@gmail.com Intitulé de l'objet du courriel Prix La Citoyenne Hubertine Auclert - Dfam 03

¹ Du nom du journal, "La Citoyenne" fondé et lancé par Hubertine Auclert en 1881.

² En 2017, le collectif Hubertine Auclert s'est donné comme objectif de mieux faire connaître Hubertine Auclert, journaliste et militante féministe française. Hubertine Auclert est née le 10 avril 1848 à Saint-Priest-en-Murat dans l'Allier, elle est reconnue en France et internationalement pour ses actions et ses écrits en faveur du droit des femmes. Dans ce cadre, plusieurs actions -culturelles, conférences, expositions... sont projetées pour l'année 2018. A l'occasion du 170^{ème} anniversaire de la naissance d'Hubertine Auclert : pose d'une plaque commémorative le samedi 28 avril 2018 à Saint-Priest-en-Murat dans le cadre d'une journée citoyenne. Le collectif a un rôle de coordination et sert d'impulsion aux actions projetées. <https://www.facebook.com/collectifHubertineAuclert/>

Jury

Le jury est composé de 11 professionnel(le)s. Les organisateurs garantissent aux participant(e)s l'impartialité, la bonne foi et la loyauté des membres du jury. Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables suite à tous problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature. En outre, les organisateurs ne seraient être tenus responsables **du non-respect du droit d'auteur par le dépositaire des écrits**. Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours. Les organisateurs se réservent le droit de mettre fin, sans dédommagement, au concours si des raisons de force majeure l'exigeaient. DFAM 03 Développement Féminin Agricole Moderne de l'Allier, Collectif Hubertine Auclert, Mutualité Sociale Agricole, Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité Allier, Conseil Régional AURA, Groupama, Crédit Agricole Centre-France, Conseil départemental, élu(e)s Chambre Agriculture Allier, agricultrices de l'Allier... La liste officielle des membres du jury sera publiée sur le blog Dfam 03.

Critères de sélection

-L'originalité et la pertinence du sujet
-La structure de l'information

-La qualité de l'écriture
-La qualité de la recherche

A noter : **Tous les articles** seront rassemblés dans un recueil à télécharger en format numérique sur le blog Dfam 03.

Prix

Proclamation et publication des noms des lauréats sur le site <http://fdgeda03allier.canalblog.com> et sur la [page Facebook du Collectif Hubertine Auclert](#)
Le lauréat recevra le trophée « Hubertine Auclert la Citoyenne », un pass gratuit- pass d'une valeur de 500 euros (qui ne pourra être échangé en espèces ou chèque ou tout autre moyen de paiement en vigueur) pour les sites culturels et touristiques de l'Allier .
2^{eme} prix : pass gratuit pour les sites culturels et touristiques de l'Allier d'une valeur de 200 €. Ces prix seront remis par les présidentes de Dfam 03 et du Collectif Hubertine Auclert à l'occasion de la conférence courant octobre 2018 (*thème provisoire « D'Hubertine Auclert à aujourd'hui, l'influence de la presse sur l'évolution des droits des femmes. »*)
Tous les participant(e)s au concours seront informé(e)s du palmarès par mail. Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés à michele.debord@gmail.com



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PRIX « La Citoyenne Hubertine Auclert »

NOM Et PRENOM :

ADRESSE personnelle ou professionnelle :

ADRESSE COURRIEL

TÉLÉPHONE :

NOM DU JOURNAL OU DU MÉDIA :

TITRE DE L'ARTICLE :

DATE DE PARUTION : Numéro(s) de page :

Joindre le fichier PDF de l'article paru à l'adresse de courriel suivante :

michele.debord@gmail.com Intitulé de l'objet du courriel Prix La Citoyenne Hubertine Auclert - Dfam 03

J'autorise les organisateurs à utiliser gracieusement mon article, reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours et accepte entièrement et sans réserve les clauses de ce règlement.

A, le..... SIGNATURE :

Au plaisir de vous lire Dfam 03